



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Notre engagement, votre sécurité !

Objet : Présence policière accrue dans les zones scolaires pour la rentrée

Les policiers de la Sûreté du Québec intensifieront leur présence aux abords des zones scolaires afin d'assurer la sécurité des nombreux écoliers qui se déplaceront à pied, en vélo ou en autobus à l'occasion de la rentrée scolaire.

Les opérations intensives permettront aux patrouilleurs de s'assurer que la signalisation et les lois soient respectées par les usagers de la route. Ils seront particulièrement attentifs au respect des limites de vitesse ainsi qu'aux arrêts obligatoires lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont en fonction.

Les policiers demandent aux automobilistes d'être particulièrement vigilants et de faire preuve de courtoisie, surtout au moment où les écoliers sont le plus vulnérables, soit lorsqu'ils montent et descendent d'un autobus. En présence d'un autobus scolaire, les usagers de la route doivent donc être vigilants, surveiller les signaux lumineux et se préparer à arrêter.

Il est à noter que les sanctions sont sévères pour les conducteurs qui contreviennent à la réglementation en vigueur dans les zones scolaires. À titre d'exemple, un conducteur qui dépasse ou croise un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents clignotent, commet une infraction entraînant l'accumulation de neuf points d'inaptitude et une amende de 200 \$ plus les frais et la contribution.

De plus, un conducteur qui circule à 60 km/h dans une zone de 30 km/h, commet une infraction entraînant l'accumulation de deux points d'inaptitude et une amende de 105 \$ plus les frais et la contribution.

La Sûreté du Québec remercie les usagers de la route pour leur collaboration et souhaite à tous une bonne rentrée scolaire !

- 30-

Ingrid Asselin, sergente
Joyce Kemp, sergente
Sûreté du Québec, district de la Montérégie
450-641-7549